



JL/CJ

DG 2026/063

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jimmy DAUCHY,
Conseiller Municipal délégué, en charge des relations avec les Collèges, Lycées, Universités et
Associations de prévention jeunesse**

Nous, Brice LAURET, Maire de la Commune de Faches-Thumesnil ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du Conseil municipal ;

Considérant que tous les adjoints au Maire sont titulaires d'une délégation de fonction ;

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Jimmy DAUCHY, Conseiller Municipal ;

Considérant la nécessité de définir la liste des délégations conférées à Monsieur Jimmy DAUCHY ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du Maire DG 2026/055 du 29 avril 2026 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Jimmy DAUCHY, Conseiller Municipal, est délégué pour examiner en notre lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, toutes les questions relatives à la prévention jeunesse, dont :

- les relations avec les collèges, lycées, universités ;
- les relations et/ou actions avec les associations de prévention et/ou médiation jeunesse.

ARTICLE 3 : Monsieur Jimmy DAUCHY a délégation de signature pour les actes administratifs concernant sa délégation définie à l'article 2.

ARTICLE 4 : La présente délégation s'exercera jusqu'au prochain renouvellement des Conseils municipaux. Elle demeure révocable à tout moment.

ARTICLE 5 : Monsieur Jimmy DAUCHY percevra les indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera inscrit aux registres des actes de la Ville, publié et affiché. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, et, au Centre des finances publiques - service de gestion comptable de Villeneuve-d'Ascq.

Fait à Faches-Thumesnil, le

Le Maire,

